

LA CONSTRUCTION DE LA COHÉRENCE COMMUNAUTAIRE : LE FRANÇAIS DE RÉFÉRENCE AU CENTRE VILLE.

*234. B /a mon avis c'est / tu vois c'est Rouen Centre
tu vois / plus / ou qui vient de / qu'est pas normand /
qui vient de Paris / ou qui vient de par là -ouais- ouais
ouais je pense pas que ce soit un normand à entendre
la voix //*¹

1 Introduction : la dimension urbaine du concept

Où que puisse être le lieu² de prédilection de la norme en France, le sens commun lui attribue de fait une centralité topographique essentiellement urbaine³ relevant plus du fantasme que d'une réalité objective, et parallèlement la qualité d'être le point de référence de la langue plus que de la variation. Ceci posé, notre communication tente

- a) de rapporter à un espace restreint et spécifiquement urbain⁴, cette dynamique globale en posant son exemplarité, et

¹ Ces propos sont extraits de l'enquête sur Rouen. Ils ont été tenus par un locuteur rouennais à propos d'une forme que le quidam normand peut associer à la norme dans la mesure où elle semble ne pas contenir de régionalisme de nature urbaine ou rurale.

² On ne peut pas faire l'économie d'une théorie des lieux dès lors que l'on s'attache à des localisations précises. Sans entamer une discussion sur l'opportunité du rapprochement, rappelons que la sémiotique des lieux (Boudon 1981 : 283) propose huit critères pour définir un lieu : la clôture renvoyant à la définition d'une frontière, l'accessibilité faisant montre du rapport lieu/sujet, la hiérarchisation posant la sériation et l'emboîtement, l'échelle renvoyant à la dévalorisation, l'orientation notamment à la centration, la densité à la concentration au sein d'un même territoire, les motifs géométriques aux tracés et la stabilité à la mobilité spatiale ou temporelle. En sociolinguistique urbaine, le terme renvoie davantage au discours.

³ L'on pense à l'analyse de Dauzat (1906) sur la propagation du français : nous en retenons l'ancrage urbain (voir Morin, 1999, ici même).

⁴ Nous nous appuyons sur les résultats de l'enquête sur la ville de Rouen (Bulot, 1999).

- b) de montrer ce que le concept de *français de référence*⁵ peut apporter à une réflexion sur l'urbanisation linguistique⁶ et partant à une théorisation de la sociolinguistique urbaine.

Au départ est un ensemble de questions relevant d'une problématique affirmant généralement un rapport dialectique entre langue et espace, et spécifiquement une *corrélation entre le discours sur les pratiques langagières et leur localisation*. Comment se construit la centralité dans l'espace urbain ? Alors nécessairement fondée sur une épaisseur socio-spatiale (Castells 1981 :277), sur une *épaisseur identitaire* (Bulot 1999 :45), comment est-elle mise en mots dans les attitudes linguistiques et langagières ? Que retrouve-t-on du discours sur la norme dans les éventuels discours normatifs qui concernent ce lieu, et dans l'affirmative de leur existence- ce qu'il est raisonnable de penser - sous quelle(s) forme(s) apparaissent-ils ? Comment, au final, la centralité urbaine strictement topographique et celle attribuée à la langue se rejoignent-elles dans le rapport entre la structure spatiale signifiante et la stratification sociale⁷ inhérente à toute communauté ?

L'intérêt théorique d'une telle réflexion réside dans la mise à l'épreuve du concept *français de référence* pour rendre compte certainement de la diversité linguistique dans une ville donnée mais surtout de l'articulation du discours tenu sur un lieu valorisant avec l'ensemble des fonctions sociales qui lui sont attribuées. Cela doit permettre de mieux approcher des faits langagiers apparemment contradictoires mais qui caractériseraient le désir de cohérence et d'auto-interprétation communautaires.

Pour l'heure, nous émettons l'idée qu'un processus de *référenciation linguistique*, c'est à dire le discours qui vise à territorialiser une variété, est pour le moins trace d'un *français de référence*, ou, sinon, est l'une des dimensions actives du concept. Nous allons l'envisager sous le triple rapport des attitudes, des structures socio-spatiales et du territoire.

⁵ Terme pris dans un premier temps (en reprenant librement Gueunier 1999) au sens de productions linguistiques perçues comme non marquées c'est à dire « ...*non littéraires, non spécialisés (...), non représentatifs d'un âge, d'une appartenance régionale ou sociale.* »

⁶ Pour les sociologues de la ville, l'urbanisation est un « ...*processus à travers lequel la mobilité spatiale vient structurée la vie quotidienne,...* » (Rémy, Voyé, 1992 : 10). Une définition sociolinguistique de l'urbanisation pose la mise en mots de la mobilité spatiale, son évaluation en discours, sa caractérisation en langue au centre de la dynamique constitutive de l'espace urbain représenté (Bulot 1999).

⁷ Nous reprenons là les termes de Lévy (1996 : 164) lorsqu'il plaide pour un rapprochement entre sociologie urbaine et sémiotique de l'espace.

2 La centralité linguistique comme stéréotype langagier

2.1 La centralité linguistique

Il semble que le concept *français de référence*, en tant que pratique linguistique normée et située, permet de rendre compte de deux phénomènes corrélés : d'abord de la *référenciation linguistique* en cours dans une communauté donnée - ce que nous ne discutons pas ici - mais surtout des interactions sociales qui construisent la *centralité linguistique*. Dans cette optique, ce dernier terme signifie l'attitude qui consiste à placer en un lieu, pour le cas urbain, la forme de prestige sans pour autant que soit attestée la dite forme. Elle fait montre de la production de l'*espace social urbanisé* dans une dynamique complexe visant la ségrégation socio-spatiale d'une part et d'autre part la vitalité communautaire à produire de l'unique et de l'identitaire. Ce lieu est virtuellement fort divers et tendanciellement variable suivant les communautés sociolinguistiques envisagées.

2.2 La norme est au centre ?

Ainsi, lors d'enquêtes sur les variations langagières perçues par les locuteurs/acteurs et leur représentation de l'espace social à Rouen et dans son agglomération, la forme la moins marquée - et de fait la plus proche du standard - a été identifiée comme étant celle du centre ville rouennais. Si nous nous référons à la littérature du domaine sur la norme, le constat semble clair : selon un modèle récurrent - au moins en France- la norme langagière est centrale, identifiable et mise en discours selon une axiologie fondant le degré zéro de la variation au centre et chacun des suivants vers une périphérie urbaine de plus en plus éloignée.

Mis en regard avec le concept de *français de référence*, ce résultat nous a posé question car, dans le contexte strict des enquêtes faites, le recours à une conceptualisation relevant de la norme et plus précisément à la notion de *français régional normé* pour spécifier la forme de prestige n'a jamais pu satisfaire complètement une interrogation sur le processus menant à un tel résultat.

En effet le centre ville rouennais n'est pas nécessairement le lieu de la norme car on y rencontre une diversité des pratiques relevant de faits variationnels qui ne lui sont pas réservés dans l'agglomération ; par ailleurs, sa dénomination et par la suite son identification⁸ comme lieu récurrent de la norme dissimule une tension complexe entre les deux rives de la ville sur lesquelles il se localise. Sur la rive droite est le centre historique, touristique, commercial, est le centre-ville rouennais tel qu'il se met en mots, celui qui est donné à voir aux non rouennais ; et sur la rive gauche est l'autre centre-ville, non touristique, plus populaire, moins commercial.

⁸ Nous posons, dans un rapport dialectique à l'espace comme territoire identifié que l'identification concerne « le mouvement qui va faire s'approprier ou faire se différencier un locuteur ou un groupe de locuteur par rapport à un autre sur la base de reconnaissance de marqueurs linguistiques posés comme identitaires » (Bauvois, Bulot 1998a : 63).

Certes les stéréotypes langagiers montrent la norme au centre ville de Rouen ; mais suivant que l'on habite sur l'une ou l'autre des deux rives, elle est différemment appréciée (sans pour autant que se développe une autre norme) puisqu'elle passe de l'*appropriation* (les locuteurs rouennais de la rive droite ne voient pas de différences entre leur façon de parler et la norme) à l'*aliénation* (les locuteurs rouennais de la rive gauche refusent pour eux mêmes la norme et vont jusqu'à lui dénier sa localisation rouennaise). La forme normée (c'est à dire celle perçue comme telle par les locuteurs) est cependant toujours celle du centre ville.

3 La centralité linguistique et le centre ville

Dans l'organisation urbaine française, le centre ville n'est assurément pas un lieu anodin⁹ dans la mesure où il est « un lieu privilégié de contrôle effectif et symbolique de la vie collective ; son appropriation est ainsi un enjeu majeur et le fait d'en être exclu induit une dépossession qui peut susciter de fortes contestations » (Rémy, Voyé 1992 :134).

En ce sens et par analogie, territorialiser la forme perçue comme la plus normée au centre ville - celui de sa propre communauté urbaine- ne signifie pas que l'on y parle / utilise/ rencontre des pratiques linguistiques plus normées qu'en d'autres lieux de ville¹⁰ mais qu'on attribue à ce lieu la capacité à produire la norme, à la réguler, à la contrôler, en d'autres termes à devenir l'*espace linguistique de référence*.

Dès lors le centre ville ainsi marqué est un élément de cohérence communautaire,

- parce qu'il pose un degré zéro, relevant des normes fantasmées, de la variation territorialisée en un *espace énonciatif vécu*¹¹ ;
- parce qu'il est de même un objet social auquel il faut s'identifier pour ne pas en être dépossédé : il est légitime et statutaire comme doit l'être la forme attribuée ;
- parce qu'il est en définitive un *espace énonciatif perçu* comme commun et communautaire donnant repères (c'est à dire limites et frontières tant en discours qu'en repères topographiques) à la norme.

⁹ Le centre ville historique, le plus ancien peut être délaissé et c'est alors un autre lieu de ville qui assume les valeurs collectives de la communauté. Il peut également arriver qu'il se déplace sans changer de fonction : c'est notamment le cas de Le Havre (Seine Maritime-France). Cela posé, les schémas urbains diffèrent selon les cultures (Bulot, Bauvois 1998).

¹⁰ Cette terminologie renvoie à une conceptualisation posant « ...une ville comme processus de **tension** entre groupe sociaux et communautés sociolinguistiques. Les **lieux de ville sont cette mise en mots tendue**, l'affirmation d'un territoire sociolinguistique; en tant qu'objets de discours, ils ne sont pas seuls repères topographiques. (Bulot 1998).

¹¹ Pour reprendre la distinction faite par Di Méo (1990) entre espace vécu et espace perçu.

Cela peut faire valoir deux choses à porter au crédit de la *centralité linguistique* : il y a effectivement un rapport dialectique entre espace et langue car évidemment l'une ne crée pas l'autre mais inscrit en l'un l'identité collective d'une part ; et d'autre part que l'appropriation du français du centre ville est un enjeu communautaire fort comme le montrent les résultats issus de l'enquête rouennaise.

Dans la mesure où elle est territorialisée

- en un point nodal de l'organisation sociale de l'espace urbain,
- en un point de la structure socio-spatiale assurant la dissolution apparente des conflits et *a fortiori* de la variation,
- en un espace de référence pour ce qu'il assure de valeurs collectives,

la variété du centre ville¹² fait référence dans la mesure où elle semble déglagée de toutes les marques d'usage. Elle est, dans les représentations sociolinguistiques, le *français de référence*.

4 La référenciation comme un possible effet de méthode

Sans revenir sur tous les détails de l'enquête (Bulot 1999), il faut rappeler que les attitudes ont été recueillies à partir de la méthodologie dite du locuteur masqué. Mis en demeure d'évaluer ou d'identifier (Bauvois, Bulot 1998) des locuteurs-témoins prononçant sur un continuum langagier régional un même énoncé, des locuteurs juges ont dû placer leurs réponses (du moins celles qui sous-tendent cette réflexion) sur des échelles évaluatives. Qu'ont ils alors entendu ? Le français de référence ou davantage l'image acoustique de la neutralité ?

La réponse est complexe : d'évidence la polarisation des attitudes est l'un des effets voire le but recherché d'une méthode de ce type. Il semble raisonnable de dire que les attitudes produites sont celles que l'on peut attendre sur la norme. En effet, ce qu'ont eu à juger les locuteurs est un ensemble de bandes construit sur un modèle réaliste des pratiques langagières de l'agglomération¹³ engageant à identifier le parler urbain vernaculaire (l'accent de Rouen)¹⁴.

La forme régionale la moins marquée s'est alors trouvée érigée en forme non marquée (ce qui n'est pas juste par rapport au standard mais réel quant aux pratiques), c'est à dire en *français de référence*. Le fait que la forme identifiée soit

¹² Elle n'échappe pas de fait aux contraintes des normes prescriptives du français puisqu'elle s'oppose nécessairement au vernaculaire urbain porteur des marques d'usage.

¹³ Ce modèle propose trois axes gradués (-2 à +2) pour les paramètres suivants : Urbain (plus ou moins grande proximité du centre urbain), Régional (plus ou moins forte présence de traits régionaux) et Ethnique (plus ou moins grande présence de traits ethniques).

¹⁴ Celui-ci assume la part identitaire de la communauté qui le reconnaît comme tel, mais en même temps est surtout considéré comme un sociolecte dévalorisé et discriminant

différemment territorialisé dans une même communauté urbaine rend compte d'une distinction à faire entre *norme* (et partage même partiel des normes comme critère inhérent et nécessaire à la cohérence communautaire) et *français de référence* qui renvoie alors à la diversité des pratiques sociales et langagières.

En effet, les évaluations produites à son sujet reprennent pour l'ensemble de l'échantillon (les locuteurs rouennais de chacune des deux rives) les discours normatifs sur le français : la variété est citadine, son emploi fait montre d'un haut niveau d'études, socio-professionnel, etc. Les identifications divergent, nous l'avons déjà évoqué : les locuteurs de la rive droite s'attribuent la forme de référence et se l'approprient : ils s'y identifient en la localisant exclusivement sur leur seule rive. Les locuteurs de la rive gauche se refusent le *français de référence* qu'ils localisent sur la rive droite, dans le centre ville et pourtant hors de Rouen. Respectivement, cela signifie qu'ils reproduisent dans le rapport de dominance l'organisation socio-spatiale de Rouen très ségréguée sur cet axe¹⁵ et qu'ils assument la valeur communautaire du lieu indissociable de leur propre identité : ils sont rouennais.

L'identification d'une forme normée en centre ville, en un lieu régulateur et valorisant, ne signifie pas la normativité linguistique des locuteurs mais leur souhait d'assurer une cohérence communautaire dans un espace social, linguistique où les tensions sont fortes et les conflits latents entre groupes sociaux. À Rouen (cas d'école de la ségrégation urbaine en France), le vernaculaire urbain dévalorisé ne remplissant plus son rôle fédérateur, la territorialisation du *français de référence* en un lieu de ville accessible, collectif et stable - le centre ville - assure, la part identitaire qui revient aux pratiques linguistiques.

5 Conclusion

L'opérativité du concept *français de référence* pour l'approche de l'urbanisation linguistique, peut se résumer en trois temps :

1. il rend compte, dans une situation de dominance, de l'identification d'une forme de prestige, distincte de la norme par ses attributs territoriaux.
2. il précise le processus de référenciation linguistique
3. il permet d'avancer un concept en sociolinguistique urbaine : la *centralité linguistique* comme facteurs structurant non pas du seul espace socio-énonciatif, mais surtout des instances de régulations intra-communautaires.

¹⁵ Voir à ce sujet le travail de Lajoie (1998).

6 Bibliographie

- Bauvois, Cécile, Bulot Thierry. 1998. "Le sens du territoire. L'identification géographique en sociolinguistique". Dans *Revue PArôle 5/6*. Mons: Université de Mons Hainaut, p. 61-80.
- Boudon, Pierre. 1981. *Introduction à une sémiotique des lieux*. Montréal/ Paris: Presses Universitaires de Montréal/ Klincksieck, 289 pages.
- Bulot Thierry, Bauvois Cécile. 1998. *Sociolinguistique urbaine : contributions choisies*. *Revue PArôle 5/6*. Mons: Université de Mons Hainaut, 139 pages.
- Bulot, Thierry. 1998. "Sociolinguistique des lieux de villes: les mots de Rouen". Dans *Covariations pour un sociolinguiste. Hommage à Jean Baptiste Marcellesi*. Mont Saint Aignan: Presses Universitaires de Rouen, p.183-188.
- Bulot, Thierry. 1999. "La production de l'espace urbain à Rouen : mise en mots de la ville urbanisée". Dans *Langue urbaine et identité*. Paris, L'Harmattan, p.39-70.
- Bulot, Thierry. 2000. "Le parler rouennais ou l'appropriation du territoire urbain". *Actes du XXIIe Congrès International de Linguistique et Philologie Romane* (Bruxelles 23-29 juillet 1998). A paraître.
- Calvet, Louis-Jean.. 1994. *Les voix de la ville*. Paris: Payot, 309 pages.
- Castells, Manuel. 1981. *La question urbaine*. Paris : Maspéro/Fondations, 526 pages.
- Dauzat, Albert. 1906. *Essai de méthodologie linguistique dans le domaine des langues et des patois romans*. Paris: Champion.
- Di Méo, Guy. 1990. "De l'espace vécu aux formations socio-spatiales". Dans *Géographie sociale 10*. Caen: Presses Universitaires de Caen, p.13-24.
- Greimas, Algirdas Julien, Courtés, Joseph. 1993. *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*. Paris: Hachette, 454 pages.
- Gueunier, Nicole, Genouvrier, Emile., Khomsi, Abdelhamid. 1983. "Les Français devant la norme". Dans: *La norme linguistique*, Paris: Conseil de la Langue Française, Le Robert, p. 763-788.
- Gueunier, Nicole. 1999. "Le français de référence : approche sociolinguistique". <http://valibel.fltr.ucl.ac.be/gueunier.htm>
- Lajoie, Gilles. "Approche quantitative de la ségrégation urbaine : analyse comparée de l'évolution 1982-1990 dans les grandes villes françaises". Dans *Données urbaines 2*.
- Levy, Albert. 1996. "Pour une socio-sémiotique de l'espace. Dans *Sociologues en ville*. Paris: L'Harmattan, 161-178.
- Morin, Yves-Charles. 1999. "Le français de référence et les normes de prononciation: le développement des prononciations du français en Europe". <http://valibel.fltr.ucl.ac.be/morin.htm>

Rémy, Jean, Voyé Liliane. 1992. *La ville: vers une nouvelle définition?*. Paris: L'Harmattan, 173 pages.

Tizon, Philippe. 1996, "Qu'est-ce que le territoire?". Dans *Les territoires du quotidien*, Paris: L'Harmattan, p. 17-34.